



# Gières

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20210408-DEL028-21-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2021  
Date de réception préfecture : 15/04/2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 AVRIL 2021

### DELIBERATION N° DEL028-21

L'an deux mille vingt-et-un, le 8 avril à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 2 avril 2021, s'est réuni dans la salle du  
Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, G. JACCOUD, M.A. JANSER, L. MALVOISIN,  
N. MELCHILSEN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, A. TOURRE, Y. VINCENT et MM.  
E. BEVILLARD, F. DELFORGES, J. FABBRO, D. FINAZZO, D. FRANCILLON, M. GUIHENEUF,  
Y. HADJ HASSINE, T. JAUSSOIN, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI, M. YAMOUNI

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> FABBRO Elisa (pouvoir à Sylvie CUSSIGH, en date du 8 avril 2021)  
M<sup>me</sup> LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Meg-Anne JANSER, en date du 7 avril 2021)  
M. GAMET Stéphane (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 8 avril 2021)  
M. MERCIER Vincent (pouvoir à Dominique FRANCILLON, en date du 5 avril 2021)

Messieurs Mickaël GUIHENEUF et Daniel FINAZZO ont été élus secrétaires de séance.

### **OBJET : Contribution au programme partenarial d'activités de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (A.U.R.G.).**

**Rapporteur : Eric BEVILLARD**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

L'Agence d'urbanisme de la région grenobloise est une association réunissant un ensemble de personnes publiques, désireuses de mutualiser des moyens pour mener à bien un programme d'études et de réflexions en matière d'aménagement et de connaissance des dynamiques de développement des territoires. Ce programme d'études et de réflexions constitue le programme partenarial d'activités de l'Agence.

La commune de Gières est membre de Grenoble-Alpes Métropole qui, ayant la qualité d'adhérer à l'Agence d'urbanisme, prend en charge les cotisations de ses communes membres, conformément aux statuts et au règlement intérieur de l'Agence.

La commune envisage de demander à l'Agence d'inscrire à son programme partenarial d'activités, une demande d'assistance conforme aux dispositions de l'article L. 132-6 du Code de l'urbanisme.

La mission d'assistance concernera une étude de projection des effectifs scolaires des écoles publiques de la commune et donnera lieu à une subvention de 3 800 euros au programme partenarial d'activités de l'Agence.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal,

- de demander à l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise d'inscrire à son programme partenarial d'activités, une demande d'assistance pour une étude de projection des effectifs scolaires des écoles publiques.
- d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la subvention de 3 800 euros au titre du programme partenarial d'activités de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise.
- de dire que ces crédits seront inscrits au budget de la commune au chapitre 65 (autres charges de gestion courante)

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 8 avril 2021.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

A blue ink signature of the name "Pierre VERRI".

Pierre VERRI.